

LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Compensation Carbone Actions Monde est un fonds actions internationales. Il a pour objectif d'investir dans des actions de sociétés qui s'engagent à limiter leur impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

En investissant dans LCL Compensation Carbone Actions Monde vous agissez aussi pour le climat grâce à une stratégie d'investissement responsable qui vise à réduire puis à compenser* l'empreinte carbone résiduelle du fonds

- Les entreprises ont un rôle central à jouer dans l'action climatique : elles sont au premier rang de la lutte contre le réchauffement climatique, en engageant les efforts nécessaires pour réformer leurs activités.
- Le fonds investit dans les actions des entreprises les mieux engagées dans un processus de transition énergétique et écologique, quel que soit leur secteur d'activité, leur pays ou leur taille de capitalisation afin d'encourager les bonnes pratiques, partout dans le monde.
- Pour réduire et compenser l'empreinte carbone du portefeuille, le fonds applique une approche durable en deux temps.

La première étape vise à la réduction de 20 à 30 % de l'empreinte carbone du portefeuille par la sélection de titres d'entreprises les plus avancées dans la gestion des risques climatiques.

La deuxième étape vise à la compensation de l'empreinte carbone résiduelle du portefeuille.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire LCL Compensation Carbone Actions Monde en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir des précisions sur la gestion sur le site sicavtfcpl.lcl.fr ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

* La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion compense uniquement les émissions carbone liées aux OPC d'actions, ou titres d'entreprises détenus par le FCP et non celles liées aux autres actifs financiers détenus par le fonds (produits dérivés).

RISQUES

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICI et Prospectus). Comme tout investissement sur les marchés actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

Conjuguer investissement financier et engagement dans des défis environnementaux via une démarche concrète de compensation carbone

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Qu'est-ce que l'empreinte carbone ?

L'empreinte carbone est la mesure des émissions de gaz à effet de serre, exprimée en équivalent de CO₂ émis par les individus ou entreprises, en lien direct ou indirect avec leur activité.

Par exemple :

- Emission directe : la consommation de fuel de l'entreprise ;

- Emission indirecte : la consommation de fuel de son fournisseur d'électricité ou bien la consommation de fuel d'un autre fournisseur d'électricité qui utiliserait un produit vendu par l'entreprise en question.

Comment le fonds réduit-il son empreinte carbone ?

Seules les entreprises qui affichent une bonne gestion du risque climatique peuvent intégrer l'univers d'investissement du fonds.

De plus les entreprises ayant les plus mauvais comportements Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et faisant l'objet des plus graves controverses sont exclues.

Comment le fonds compense-t-il ensuite son empreinte carbone résiduelle ?

Après avoir réduit son empreinte carbone, le fonds compense les émissions de gaz à effet de serre résiduelles des entreprises dans lesquelles il investit par l'acquisition de crédits carbone.

En partenariat avec le cabinet de conseil en stratégie climat-carbone EcoAct, le fonds compense ses émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone issus de deux projets basés sur la préservation forestière, Marajo au Brésil et Cardamom au Cambodge.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.

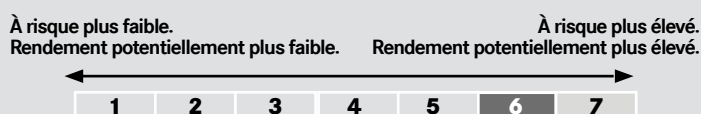
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE

... / ...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :** FR0013466489 – Part P
- **Date de création :** 10/03/2020
- **Nature juridique :** Fonds Commun de Placement
- **Classification AMF :** Actions internationales
- **Durée minimale de placement recommandée :** 5 ans
- **Distribution de revenus :** Non
- **Valorisation :** Quotidienne
- **Devise :** Euro
- **Société de gestion :** CPR Asset Management
- **Disponible dans :** Comptes-titres, Assurance-vie
- **Versements réguliers :** à partir de 30 € par mois
- **Frais courants estimés⁽²⁾ :** 2 % de l'actif net moyen
- **Frais de sortie :** Néant
- **Commission de surperformance :** 15 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence dans la limite de 2 % TTC maximum de l'actif net.
- **Compte titres :**
 - **Droits d'entrée :** 5 % max
 - **Frais de tenue de compte :** 22,70 € l'an net par compte, susceptible d'évolution.
- **Assurance vie**
 - **Souscription minimale initiale :** montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
 - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.

• Niveau de risque⁽¹⁾



(1) L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) correspond au « Profil de risque et de rendement » présent dans le DICI et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

(2) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») de LCL Compensation Carbone Actions Monde est disponible en agence et/ou sur le site sicavetfcp.lcl.fr et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 01/09/2020, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Avant toute souscription, vous devez consulter la documentation réglementaire de LCL Compensation Carbone Actions Monde dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible auprès de votre agence LCL, sur le site internet www.sicavetfcp.lcl.fr ou www.amf-france.org/fr. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 2 037 713 591 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par CPR AM - Société Anonyme au capital : 53 445 705 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 01.056, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris- France.